



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Centre-Est**

La Charité-sur-Loire, le 7 mars 2023

*Service Régional d'Exploitation de Moulins  
District de La Charité-sur-Loire*

*Nos réf. : -  
Vos réf. :  
Affaire suivie par : Patrice RICARDEAU  
patrice.richardeau@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 03 86 70 92 50*

**Le chef du district de La Charité sur Loire**  
à

Monsieur le Président de Nevers Agglomération  
124, route de Marzy – CS90041  
58027 NEVERS Cedex

**Objet : Projet zones de surverse - Autorisation d'accès via le DPRN**

Monsieur le Président,

Je vous confirme que, dans le cadre de votre projet de création de zones de surverse en rive droite de la Loire, la DIR Centre-Est, gestionnaire de l'A77, vous autorisera à emprunter le Domaine Public Routier National (DPRN), ainsi que les parcelles dont elle a la charge, pour accéder à vos zones de chantier aux abords immédiats de l'autoroute.

Ces autorisations d'occupation temporaire (AOT) devront être demandées auprès de mes services le plus en amont possible des travaux.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération la meilleure.

Copie à : Nevers Agglomération - M. Mathieu PARMENTIER

La Pointe – BP 121  
58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE – Tél. : 33(0)3 86 70 92 50

<https://www.dir.centre-est.developpement-durable.gouv.fr/>